



Jugement infirme en cour appel

Par **Visiteur**, le **04/05/2009** à **14:44**

Bonjour,

Le jugement des prudhommes m'accordant 15 000 € a été infirmé par la cour d'appel en totalité.

Cependant, il est spécifié que l'employeur n'ayant pas fait la preuve que cette somme m'a été versé, la demande de remboursement n'a pas été admis par la cour.

Suis-je obligé comme le dit l'avocat de mon employeur de le rembourser ?

merci

Par **Paula**, le **04/05/2009** à **22:24**

Bonsoir,

Pouvez-vous nous indiquer exactement le PAR CE MOTIFS de la Cour ?

Merci par avance pour une réponse utile. Très cordialement

Par **Visiteur**, le **09/06/2009** à **10:23**

pour ces motifs !

la cour déboute mme X de ses demandes,
déboute mon employeur de ses demandes supplémentaire,
infirme en toutes ses disposition le jugement des prudh'hommes
condamne mme x au dépens de première instance et d'appel.

Voila uniquement ce qui est mentionné.

Que puis-je faire ? le délai de cassation est passé. Suis-je obligé de rembourser ?

merci